

Département de l'Oise  
COMMUNE de MORLINCOURT  
27 place de la Mairie  
60400 MORLINCOURT

51  
Envoyé en préfecture le 16/04/2018  
Reçu en préfecture le 16/04/2018  
Affiché le 16/04/2018   
ID : 060-216004267-20180403-2018\_028-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 03 AVRIL 2018

2018 - 028

Date de convocation : 26/03/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°28 : REFECTION DU MARQUAGE AU SOL DU PARKING DE LA PLACE

Le Maire informe l'assemblée que les places de parking sont insuffisantes sur la place de la mairie, que les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la mairie ont raccourci l'accès de sécurité pour les secours pour se rendre à la salle et à la mairie, qu'il est donc nécessaire de refaire le marquage au sol de la place publique. Il présente des devis.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition. Il donne son accord pour le choix de la société France PARKING pour un montant de 900,00€ HT soit 1 080,00€ TTC.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2018.

Le Maire,

